



## Les nouveaux horaires

Deux périodes ont été clairement identifiées et définies en concertation avec les principaux intéressés : une période « hivernale » qui court du 15 octobre au 15 mars et durant laquelle le marché sera ouvert de 8 h 30 à 14 h ; une période « estivale » qui court du 16 mars au 14 octobre, durant laquelle le marché sera ouvert de 8 h 30 à 17 h 30.

Cependant, les producteurs agricoles et les commerçants vendant des denrées alimentaires seront autorisés à remballer leurs marchandises dès 13 h. Ils seront installés dans un périmètre défini préalablement.

Par ailleurs, deux marchés de journée se tiendront en décembre, à la veille des fêtes de fin d'année, de 8 h 30 à 17 h 30. Enfin, deux autres marchés de journée seront organisés durant la période du carnaval, les samedis précédant les bandes de Dunkerque et de Malo-les-Bains, selon les mêmes horaires que les marchés du mois de décembre.

## Un nouveau sens de circulation

Tenant compte de la nouvelle implantation du marché, la Ville a souhaité modifier le sens de circulation de certains axes. Les rues de Bourgogne, Jean Bart et du Château seront désormais en sens unique, alors que la rue du Président Poincaré ne le sera que les seuls jours de marché, autrement dit les mercredi et samedi. La signalétique sera adaptée en conséquence. Enfin, en matière de stationnement, la libération de la place du Général de Gaulle permettra, en fonction de la progression des opérations de sondage menées par l'INRAP, d'offrir aux automobilistes des places de parking supplémentaires.

# Le marché de Dunkerque s'étendra du cours François Bart à la place Jean Bart

Première étape du plan de restructuration du centre d'agglomération imaginé par Joan Busquets, le marché de Dunkerque se réorganise à

partir du mercredi 24 : du cours François Bart à la place Jean Bart, il irriguera désormais les artères commerçantes du centre-ville. Fruit d'une

large concertation avec riverains, commerçants et marchands de place, la nouvelle implantation du marché répond à deux logiques : libérer

d'une part la place du Général de Gaulle qui connaîtra dès le mois prochain une période de sondages archéologiques, et participer d'autre part à redy-

namiser l'activité économique d'un centre-ville futur centre d'agglomération. Explications.



## Concertation Ce qu'ils en pensent

**Dominique Ducrocq,**  
riveraine du cours François Bart :

« J'avais entendu sur le marché que celui-ci allait changer de place. Puis nous avons été conviés par la mairie à une réunion d'information et de concertation. On nous a expliqué de façon très pédagogique les raisons de cette nouvelle implantation. Nous avons également profité de cette rencontre pour exprimer nos doléances en matière de nettoyage : malgré le passage des services de la Ville dans la rue, les débris s'amoncellent dans le cours François Bart. On nous a répondu qu'à l'avenir le nettoyage se ferait jusque chez nous. Et puis nous avons été rassurés sur le fait qu'un accès à nos entrées et garages serait ménagé. Il faut savoir accepter que les choses changent. »



**Yves Bouclet,** commerçant rue Poincaré :

« L'arrivée du marché dans la rue et les rues adjacentes, c'est que du bonheur ! Je suis ici depuis trente ans et je pense que ça va créer de nouveaux flux ; nous travaillons déjà plus les jours de marché, alors demain... Je sais que certains commerçants sont inquiets, mais à eux de trouver le petit plus pour attirer le chaland. Ce marché dans la rue et sur la place Jean Bart va redonner un peu de vie au centre-ville ; cette place était en train de mourir... Et puis les réunions ont permis de comprendre comment les choses allaient s'enchaîner. Dans d'autres villes, une fois les travaux finis, des pétitions ont été signées pour que le marché ne revienne pas en arrière. Ce sera la même chose ici ! »

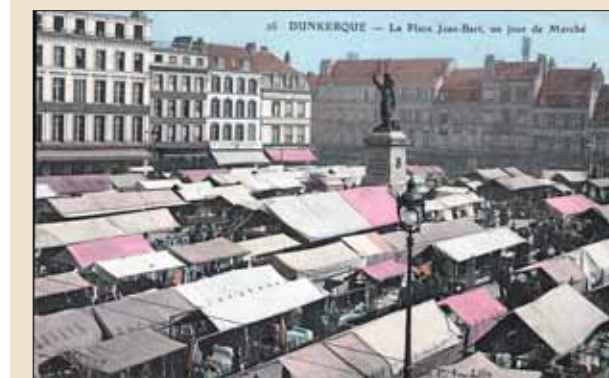


**Béatrice Pollaert,**  
petite productrice du marché :

« Nous sommes à Dunkerque depuis 1982. Entre notre position actuelle et celle du marché déplacé, il y a à peine 100 mètres ! Et puis pour 70 %, nos clients sont des habitués. Évidemment, je suis allée aux réunions et c'est vrai qu'on était un peu inquiet de voir notre place réduite ou de ne plus pouvoir disposer de notre camion sur place. On verra bien... Je sais qu'une signalétique va être installée, j'espère que chacun d'entre nous pourra en bénéficier à part égale. Quant à nos clients, ils nous posent des questions : on leur répond que nous pourrions bientôt leur donner des cartes avec notre implantation future. Ce qui importe, c'est que l'entente cordiale qui règne aujourd'hui au sein du marché perdure ! »

## Marché de Dunkerque : un retour aux sources

Fondés au Moyen Âge pour permettre aux citoyens de se ravitailler en produits frais et en céréales, les marchés de plein air ont connu un tel essor à Dunkerque qu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle on en dénombrait déjà une dizaine répartis sur tout le territoire. Le plus pittoresque d'entre eux était sans nul doute celui de la place Royale, l'actuelle place Jean Bart. Né au début des années 1760 du regroupement de plusieurs marchés spécialisés (ceux des légumes, des herbes, du beurre, du fromage, des œufs et des fripes), ce nouveau marché va rapidement gagner en notoriété jus-



qu'à devenir le plus important des environs. Vers 1850, il accueille ainsi près de cent cinquante vendeurs le mercredi et près du double le samedi. Apprécié de tous pour son ambiance et sa proximité, ce marché va prospérer et se développer jusqu'au début de la Seconde Guerre mondiale. Interdit sous l'Occupation, il refait une brève apparition au milieu des années 1950, avant de migrer en 1957 vers la place de la République, puis en 1963 vers la place du Général de Gaulle.

**C**réer un centre d'agglomération plus accessible et plus agréable, accueillir de nouvelles enseignes commerciales et augmenter l'offre de logements tout en maintenant l'équilibre historique autour de la place Jean Bart, tels sont les principaux objectifs du projet urbain engagé par la Communauté urbaine et la ville de Dunkerque, en partenariat avec l'investisseur néerlandais Multi-Development et l'architecte urbaniste catalan Joan Busquets, père de l'aménagement de Barcelone pour les Jeux olympiques de 1992. Pour mener à bien ce projet de redynamisation et de transformation du centre-ville de Dunkerque en un véritable cœur d'agglomération, Joan Busquets propose notamment de développer deux pôles d'impulsion autour du site du théâtre à l'est et du secteur Marine-gare à l'ouest.

### Un préalable obligatoire : les sondages archéologiques

S'agissant de la zone du théâtre, il est proposé de créer un pôle commercial et culturel comportant un certain nombre d'aménagements nouveaux et de logements, dont la construction d'un parking souterrain qui permettrait à terme de desservir les futurs équipements commerciaux et culturels du site ainsi que l'ensemble des rues commerçantes toutes proches. Déjà porteur d'une identité culturelle forte (présence de l'Université, du musée des Beaux-Arts, du théâtre et de la bibliothèque), ce secteur est ainsi voué à devenir un quartier culturel, commercial et économique particulièrement dynamique. Pour autant, ce projet nécessite en amont la conduite d'opérations préalables.

En premier lieu, la déconstruction écologique de l'ancien lycée Benjamin-Morel (les matériaux seront récupérés et recyclés) devrait commencer en mai prochain pour s'a-

chever début 2011. Viendra ensuite l'aménagement d'une zone de stationnement provisoire, qui servira également en partie de base « chantier » pour les travaux du théâtre. Car, outre cette déconstruction, le projet urbain de Joan Busquets intègre également la rénovation du Bateau Feu. Bien que très structurant, cet équipement culturel construit en 1963 a vieilli et ne répond plus aujourd'hui aux besoins tant des artistes que des spectateurs. Le scénario retenu implique une restructuration complète des outils scéniques et du bâtiment avec en particulier deux extensions (latérale et à l'arrière). Le choix de l'architecte interviendra ce mois-ci pour une année d'études et un démarrage des travaux au 2<sup>e</sup> trimestre 2011, avec une livraison envisagée mi-2013.

En pleine zone urbaine, l'ensemble de ces opérations devra toutefois être précédé par des sondages archéologiques. Commandées par les services de l'État, ces fouilles préventives seront menées dès le mois prochain par

l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) sur un périmètre englobant la place du Général de Gaulle et les sites du théâtre, du lycée Benjamin-Morel et du musée des Beaux-Arts (lire encadré). De fait, il était incontournable que la Ville procède au déplacement du marché de plein air de Dunkerque-Centre.

### Une démarche concertée

Soucieuse de prendre en compte l'ensemble des remarques formulées par les marchands de place (172 marchands abonnés et environ 40 marchands passagers), les commerçants sédentaires et les riverains, la ville de Dunkerque a mis en place avec le concours de la Chambre de commerce et d'industrie de Dunkerque (CCID) et de la Communauté urbaine un large dispositif de concertation. Chaque marchand de place a ainsi été contacté et consulté pour déterminer son futur emplacement, suivant la taille de son étal, son type d'activité et son ancienneté.

De la même façon, de nombreuses réunions ont été organisées avec les commerçants sédentaires du centre-ville afin de trouver des solutions à leurs interrogations et à leurs préoccupations en vue de concilier au mieux les intérêts de chacun.

Quant aux riverains, ils ont pu s'exprimer lors de réunions spécifiques organisées depuis janvier dernier pour chaque secteur. Extrêmement instructives et bénéfiques, ces réunions ont permis à l'ensemble des participants concernés de donner leur avis et d'échanger sur le déplacement du marché, et finalement de « construire » collectivement le dispositif mis en œuvre. Débuté en novembre 2009 avec les marchands de place, ce travail de concertation se poursuivra dans les mois à venir avec la mise en place par la Ville (en lien avec la CCID et les associations de commerçants) d'un comité de suivi associant à la fois marchands de place, commerçants et riverains.

Acteurs essentiels du marché de Dunkerque,

les usagers n'ont pas été oubliés. Une enquête réalisée en novembre dernier par la CCID, la Ville et la Communauté urbaine montre en effet qu'une forte proportion de consommateurs fréquente l'ensemble des commerces des alentours et du centre-ville. Cette enquête révèle aussi que le marché de Dunkerque très apprécié pour ses prix, son ambiance et la qualité de ses produits attire non seulement les Dunkerquois mais aussi un grand nombre d'habitants de l'agglomération. Enfin, d'après un comptage effectué les 9 et 12 décembre 2009, il ressort que le pic de fréquentation se situe entre 10 h et 14 h.

Ainsi, très vite il est apparu que ce déplacement pouvait constituer une opportunité de dynamiser plus encore l'attractivité commerciale du centre-ville (qui comprend 349 boutiques et quelque 95 restaurants, cafés et hôtels) et de rendre le marché de plein air des mercredi et samedi encore plus attractif. Ce marché de tradition, de capacité identique (200 à 220 étals) au précédent, s'étendra de

## Des sondages archéologiques pour trouver quoi ?

Située dans une zone connue pour sa « sensibilité archéologique », la place du Général de Gaulle va faire l'objet de sondages archéologiques obligatoires diligentés par les services de l'État en lien avec ceux de la Direction régionale des affaires culturelles. Il s'avère que ce secteur de Dunkerque pourrait en effet receler des traces des remparts



bourguignons du XV<sup>e</sup> siècle (notamment une tour située face au théâtre), voire même quelques éléments de la chapelle originelle de Dunkerque relative au bourg Saint-Gilles et construite avant Saint-Éloi. Les chercheurs de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) évoquent également la possibilité de trouver des traces du château de Robert de Cassel érigé en 1325 et que l'enceinte bourguignonne rejoindrait partiellement. Il est en outre probable que des vestiges du XIII<sup>e</sup> siècle apparaissent à une faible pro-

fondeur, dans la mesure où les couches les plus récentes ont été retirées à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, durant la période de reconstruction. Prescrites par la préfecture de région, ces recherches débiteront à la mi-avril et s'étaleront sur quelques mois seulement. Précisons en effet que les sondages archéologiques dits préventifs sont à distinguer des fouilles programmées : ils se dérouleront donc dans un temps imparti et pourront, le cas échéant, donner lieu à des fouilles plus longues déclenchées sur demande de l'État ;

la première tranche de diagnostic devant être rendue publique pour la fin de l'année 2010.

### Un diagnostic en plusieurs phases

Si des vestiges archéologiques étaient mis à jour, ils seraient alors valorisés et éventuellement intégrés dans les nouveaux espaces urbains programmés sur le site du théâtre dans le cadre du projet « Dunkerque 2020, cœur d'agglomération ».

Réalisés par l'INRAP, ces sondages et diagnostics se déroule-

ront en cinq étapes successives sur l'ensemble de la place du Général de Gaulle ainsi que sur une partie de la rue Royer. Il s'agit là d'un périmètre exceptionnellement large en milieu urbain : plus de 10 000 m<sup>2</sup> au lieu de 2 000 à 4 000 m<sup>2</sup> ordinairement. L'équipe de l'INRAP, coordonnée par Matthieu Lançon, responsable d'opération, effectuera des travaux d'excavation de différentes

profondeurs sur les zones prédéfinies (plan en annexe) afin de les sonder. Le chantier qui restera à la vue du public sera protégé par des grilles sur lesquelles prendra place notamment une frise historique en lien avec cette opération de diagnostic. Il est également prévu d'installer des structures de protection transparentes pour les commerces concernés, lesquels resteront ouverts et accessibles pendant les sondages, moyennant certains aménagements.

la place Jean Bart au cours François Bart en passant par le parvis de l'église Saint-Éloi. Il animera ainsi les rues des Sœurs Blanches, Thévenet, ainsi qu'une partie des rues Poincaré, des Chaudronniers et Jean Bart. Une organisation dans l'espace qui vise à créer un axe transversal dynamique favorisant l'irrigation de tout le marché et des rues commerçantes du centre-ville (voir dépliant-guide ci-joint). Par ailleurs, les commerçants alimentaires seront majoritairement regroupés sur deux pôles : l'un au cours François Bart (petits producteurs) et l'autre place Jean Bart (lire encadrés bleus).

Soucieuse de faciliter au mieux l'orientation des usagers, la Ville a également décidé de mettre en place différents outils de signalétique aux entrées principales du marché. Dix caissons aux couleurs des trois secteurs du marché seront ainsi posés sur les mâts d'éclairage public et sept « totems » comportant la liste des boutiques et des commerces de

place du secteur concerné seront postés aux extrémités du cours François Bart, de la rue des Sœurs Blanches, de la rue des Chaudronniers et de la rue du Président Poincaré. Quant à la place Jean Bart, les planimètres Decaux reprendront la liste des boutiques et des commerces de place concernés. Pour compléter ce dispositif, la CCID mobilisera du 24 mars au 7 avril des hôtesses qui auront principalement pour mission d'accueillir, de renseigner et d'aider les personnes à localiser l'emplacement de leurs marchands habituels.

### La gestion des déchets : une démarche éco-durable

En matière de nettoyage des rues et de ramassage des déchets, la priorité sera donnée aux rues commerçantes, les services municipaux s'efforçant de les rendre à la circulation le plus rapidement possible. Pour faciliter leur travail, il sera demandé un effort particulier aux marchands de place qui seront in-

capables de jeter leurs déchets alimentaires dans des containers spéciaux mis à leur disposition par la Ville et à prendre eux-mêmes en charge leurs déchets excédentaires et encombrants (cagettes, cartons, sacs, sachets, cintres...). Le règlement du marché sera revu en ce sens et entérinera les objectifs communs définis lors des réunions de concertation organisées avec les marchands de place, lesquels se sont en outre engagés à respecter les nouvelles règles en matière de collecte et de ramassage des déchets, d'horaires et de stationnement des véhicules en dehors de la zone de chalandise. ♦

**Pour toute information, tout problème ou toute observation relatifs au marché et à sa nouvelle implantation, les agents d'accueil Dunkerque Info Mairie vous répondent au 03 28 59 1234.**

## Développement durable Place au compostage

Dans le cadre de sa politique de développement durable, la Communauté urbaine fournira gratuitement un composteur aux propriétaires ou locataires de logements individuels, qui pourra être alimenté par des déchets fermentescibles. L'opération de distribution qui sera précédée de séances d'information et de formation se déroulera jusqu'à la fin de l'année.

### Mardyck et Petite-Synthe pour commencer

Les premiers secteurs concernés seront ceux de Mardyck, Petite-Synthe, Dunkerque-Sud et Dunkerque-Centre. Une conférence de présentation du dispositif est programmée à l'intention des habitants concernés le jeudi 11 mars à 18 h 30 dans l'amphithéâtre de l'Hôtel communautaire. Elle sera suivie de permanences qui permettront à chacun de s'inscrire pour obtenir un composteur et de bénéficier de conseils quant à son utilisation. Les premières permanences concernent Mardyck (les jeudi 18 de 9 h à 12 h et mardi 23 mars de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h à la salle des fêtes) et Petite-Synthe (entre autres les mardi 30 mars de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30 et jeudi 1<sup>er</sup> avril de 9 h à 12 h à la mairie de quartier). Suivront Dunkerque-Sud en mai et Dunkerque-Centre en juin. À la rentrée, ce sera au tour de Rosendaël (septembre-octobre) puis de Malo-les-Bains (novembre-décembre) avec une réunion générale d'information fixée au jeudi 9 septembre à 18 h 30. Les dates des permanences vous seront communiquées au fur et à mesure dans les colonnes du journal des quartiers.

Le compostage est un procédé naturel qui permet aux matières organiques (déchets de cuisine et de jardin) de se décomposer sous



Les futurs utilisateurs de composteurs seront accompagnés par la CUD dans leur démarche écologique. © CUD

l'action de petits organismes vivants : bactéries, champignons microscopiques, acariens... Le compost ainsi obtenu est un produit fertile qui permet d'enrichir naturelle-

ment et durablement les sols. Dans le même temps, le compostage entraîne une diminution du poids des poubelles, ce qui est bon pour notre environnement. ♦

## Infos mairie

### Jeunesse

#### Devenez relais-jeune

Le service jeunesse de la Ville recherche des volontaires pour rejoindre les rangs des relais-jeunes. Véritables porte-parole de leurs quartiers, ils participent concrètement à la vie de la cité en assurant la médiation entre leurs amis, leurs réseaux de connaissances et les institutions.

Renseignements auprès de Linda Abiz au 03 28 26 29 60.

### Seniors

#### Les après-midi dansants

Ouverts aux seniors âgés de plus de 60 ans, les après-midi dansants se dérouleront le mercredi 14 avril (Petite-Synthe, Dunkerque-Sud et Mardyck) de 14 h 30 à 18 h

à la Concorde et le jeudi 15 avril (Rosendaël, Malo-les-Bains et Dunkerque-Centre) au Kursaal. Les inscriptions seront enregistrées sur présentation d'une pièce d'identité portant l'adresse actuelle du titulaire ou à défaut d'un justificatif de domicile. Elles se dérouleront du lundi 22 mars au vendredi 2 avril de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h dans les maisons d'animations seniors de Dunkerque-Centre (44 rue du

Maréchal French), Dunkerque-Sud (22 rue de l'Abbé Choquet), Rosendaël (1 bis rue Paul Doumer), Malo-les-Bains (54 rue du Général Hoche) et Petite-Synthe (salle Gaston Bornais, rue de l'Escadrille des Cigognes). Renseignements complémentaires au 03 28 58 93 89 (Catherine Bekaert).



## Déchets : des collectes en progression

- 103 entreprises sur les 270 adhérentes d'Ecopal participent au moins à une action mutualisée de collecte de déchets.
- Sont ainsi récupérées puis recyclées
- 35 tonnes de papier et 65 tonnes de carton (+ 121 %), 6,18 tonnes de déchets dangereux en 3 transports mutualisés au lieu de 16 collectes individuelles, 26,5 tonnes d'archives confidentielles (+ 13,35 %) en 4 transports mutualisés au lieu de 28 collectes individuelles, et 150 kg de piles en 2 mois (nouvelle collecte).

*Améliorer le cadre de vie des salariés tout en recyclant matériaux usagés et déchets, tels sont les deux axes forts de l'action d'Ecopal.*

### Développement durable

# Ecopal, promoteur de l'écologie industrielle

**C**rée en 2001 sur les zones industrielles de Petite-Synthe et de Grande-Synthe, l'association Ecopal, présidée par Antoine Boisseau, est une pionnière de l'écologie industrielle qui a étendu son rayon d'action à l'ensemble du territoire dunkerquois à travers neuf clubs de zones d'activité (1). De quelques membres à l'origine, l'association compte aujourd'hui 270 adhérents - grandes entreprises, PME-PMI, institutions, associations ou particuliers de secteurs d'activité variés - rassemblés autour d'une même volonté : favoriser le développement durable local dans les entreprises.

### Des collectes mutualisées

Ecopal sensibilise les entreprises au concept d'écologie industrielle en proposant des actions concrètes et en mettant en œuvre des synergies entre ses membres. Elle a ainsi initié une collecte mutualisée de déchets. Cela

va du papier-carton aux déchets toxiques (piles, cartouches d'imprimante, néons, huile, pots de peinture, aérosols...) en passant par des équipements électriques et électroniques obsolètes et les archives confidentielles. Les avantages sont multiples. Non seulement le tri des déchets est effectué en conformité avec la réglementation, mais les entreprises bénéficient de la mutualisation des coûts de transport et de valorisation. Cette démarche partagée induit également une réduction du nombre de rotations des camions chargés des collectes. « Concernant par exemple les papiers et les cartons, nous avons réfléchi à la meilleure façon d'optimiser leur gestion », souligne Peggy Ricart, coordinatrice auprès des entreprises. « Nous avons pris en compte toutes les demandes, y compris les tout petits gisements. Nous avons ensuite aidé la soixantaine d'entreprises partenaires à négocier les contrats. Au final, huit tonnes de déchets sont ramassées gratuitement chaque

mois et leur recyclage a même généré un bénéfice de 4 000 €. » Le lycée de l'Europe a d'ailleurs été intégré au projet en créant une cocotte spéciale tri adaptée aux bureaux, en relation avec l'industriel Alcan.

### Des échanges interentreprises

Après avoir dressé un inventaire, Ecopal favorise l'échange de flux entre les entreprises, qu'il s'agisse d'eau, d'énergie ou de matières comme le bois. Ces échanges interentreprises sont sources d'économies à la fois en termes de réduction des consommations et de coût de transport de ces fluides vers la zone industrielle. L'association propose également un système de formation et d'information à la carte afin de répondre au plus près aux besoins de ses adhérents. Une formation, animée par des industriels, est déclinée selon huit modules : réglementation, eau, air, déchets, énergie, management de l'environnement, bruit et sol, visite d'entreprises. De même, des conseils et diagnostics environnementaux sont dispensés dans les domaines du transport et de la mobilité, de la biodiversité et de la gestion différenciée des espaces verts, ainsi qu'en matière d'énergie et d'eau. Il s'agit ici d'aider l'entreprise à optimiser le transport de ses salariés, de l'accompagner dans la réalisation de son plan de déplacements (PDE), d'apporter une expertise sur l'utilisation des techniques d'entretien et d'aménagement des espaces verts respectueuses de l'environnement, et de l'assister dans la rédaction du cahier des charges...

« Le covoiturage a connu moins de succès que la gestion des déchets », reconnaît Peggy Ricart qui ne désarme pas pour autant. « En 2006-2007, à la demande de la Chambre de commerce et d'industrie, nous avons effectué un sondage auprès de onze entreprises de la zone industrielle des Synthe sur le mode de transport de leurs salariés. Nous avons

ainsi appris qu'une large majorité d'entre eux est domiciliée à moins d'une demi-heure de leur lieu de travail qu'ils rejoignent pour la plupart en voiture et très souvent seuls. Un quart seulement des personnes interrogées se déclarent prêtes à participer à un système de covoiturage. Nous avons essayé de relancer le projet en août dernier, mais ce n'est pas gagné. » Dans le même temps, l'association a travaillé sur les dessertes et les horaires de bus, les liaisons piétonnes, et a recensé l'ensemble des lieux de vie et de service.

### Protéger les milieux naturels

Une zone industrielle, ce sont des entreprises et des salariés, mais c'est aussi une faune et une flore. Il y a une qualité de paysage à mettre en valeur pour le bien-être des usagers, qui peut également constituer un levier susceptible d'attirer de nouvelles activités. L'objectif est de favoriser la diversité des milieux naturels à travers une gestion différen-

ciée des espaces verts, la préservation de plantes rares, l'aménagement de mares, une réduction de l'utilisation des pesticides, la création de corridors écologiques permettant une meilleure circulation des animaux et insectes, la plantation de haies bocagères et de prairies fleuries... Cette attention portée à la biodiversité, partagée avec les partenaires, est jumelée à un souci de propreté. Deux fois par mois, des jeunes en insertion au centre de placement immédiat (CPI) de Grande-Synthe procèdent à un ramassage de déchets sauvages sur la zone industrielle de Petite-Synthe et de Grande-Synthe. ◆

(1) Zones industrielles de Petite-Synthe, Grande-Synthe, Cappelle-la-Grande, Gravelines, Bierne-Bergues-Socx, Coudekerque-Branche, Pont Loby-Scieries à Petite-Synthe, Tétéghem et Saint-Pol-sur-Mer.

## Les 14 et 21 mars Participer aux élections régionales

Les élections régionales auront lieu les dimanches 14 et 21 mars. À Dunkerque, les bureaux de vote seront ouverts de 8 h à 18 h. Le jour de l'élection, vous devez vous présenter au bureau inscrit sur votre carte d'électeur. Pour voter, vous devez obligatoirement présenter un titre d'identité : carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte de combattant de couleur chamois ou tricolore... (liste définie par un arrêté du 19 décembre 2007).



### Vote par procuration

Pour ceux qui seront absents lors de ces élections, il est encore temps d'établir une procuration. Pour ce faire, vous devrez vous rendre au commissariat de police avec une pièce d'identité et une attestation sur l'honneur précisant les motifs de l'absence. Les mandants, seuls habilités à effectuer les démarches, doivent se munir de l'identité de leurs mandataires, lesquels doivent être obligatoirement in-

scrits sur les listes électorales de la même commune. Aucun document n'est exigé, une simple attestation sur l'honneur suffit pour motiver la demande de procuration.

### Transport

Enfin, les personnes qui ont des difficultés pour se déplacer peuvent bénéficier d'un service de transport gratuit mis en place par la Ville pour aller voter. Il suffit pour cela de contacter la direction de l'état civil au 03 28 26 28 44. ♦

## Économie Rencontres business to business

De septembre 2009 à janvier 2010, les entrepreneurs londoniens ont été conviés par Côte d'Opale Développement\* à échanger avec les chefs d'entreprise du littoral, de Dunkerque à Montreuil, afin de promouvoir notre territoire comme terre d'accueil. Six journées de rencontres ont ainsi réuni 34 sociétés et structures françaises et britanniques. Outre les possibilités d'implantation, les unes et les autres ont parlé partenariat, services et sous-traitance. Ces rencontres business to business ont fait suite à une première action de marketing téléphonique menée en 2007 auprès de 2 000 décideurs londoniens. Malgré une conjoncture internationale délicate, Côte d'Opale Développement a réussi à convaincre neuf sociétés britanniques de se déplacer sur le littoral. Ces dirigeants, essentiellement de PME ou TPE, ont pu prendre connaissance de nos atouts économiques, mais surtout ils ont rencontré des entreprises de leur choix proches de leur activité. C'est



ainsi que des contacts intéressants ont été établis pouvant déboucher sur des liens commerciaux entre des entreprises agroalimentaires (Acura Foods et la Charcuterie des Flandres) ou dans le BTP à travers la société Cogebloc (fabrication de blocs monomur et de blocs plus légers à partir de pierre ponce) et le cabinet d'architecture et d'urbanisme anglais Flacq. Si ces rencontres franco-anglaises sont appelées à se développer, d'autres seront organisées ces prochains mois en Belgique, tandis qu'une opération marketing devrait être lancée à la fin de l'année en direction de la Scandinavie. ♦

\* Créée en février 2005 sous l'impulsion du Syndicat mixte de la Côte d'Opale (SMCO), Côte d'Opale Développement rassemble les Agences de développement économique de Boulogne, Calais, Dunkerque et Saint-Omer.

## Propreté urbaine Nettoyer la ville après le carnaval

À l'heure où les carnavaliers tombent enfin dans les bras de Morphée, eux commencent leur journée de travail. Sur le pied de guerre dès 5 h du matin, les agents du service propreté de la Ville ont chaque année un lourd défi à relever : nettoyer les principales artères du centre de tous les excès du carnaval avant l'arrivée des premiers travailleurs. « On ramasse de tout : des manteaux, des lunettes, des chaussures, mais surtout énormément de gobelets en plastique et quelques canettes laissées par les carnavaliers », résume Michaël Bryche, responsable de la propreté urbaine et de la signalisation à la Ville. « La mise en place des conteneurs de verre à l'entrée du parcours des bandes du carnaval a permis de réduire considérablement la collecte des déchets. Mais cela représente quand même entre 16 et 18 m<sup>3</sup> de détritus. » Une trentaine d'agents issus des services techniques appuyés par les équipes des quartiers sont ainsi mobilisés pour nettoyer les abords immédiats des équipements municipaux et dégager les rues. Aspirateurs, balayeuses mécaniques, souffleurs thermiques et laveuses entament alors un curieux ballet sur l'ensemble du parcours des bandes. « Les façades des édifices publics et les porches



sont nettoyés à l'eau. Nous nous chargeons également de vider les bennes à ordures en faisant bien attention de vérifier qu'aucun carnavalier ne soit en train de dormir à l'in-

térieur ! » Seuls subsistent ici ou là quelques confettis et quelques plumes qui témoignent de la fête de la veille. Et si le plus gros des déchets a été enlevé dès le lendemain de la

bande, plusieurs semaines seront encore nécessaires aux agents pour effacer les dernières traces du carnaval. ♦

## Tourisme Une auberge de jeunesse nouvelle génération

Le Centre européen de loisirs et d'accueil (CELA) devrait prendre le relais en fin d'année de l'auberge de jeunesse de la digue des Alliés aujourd'hui vétuste. En construction depuis la mi-octobre dans le quartier du Grand Large, ce bâtiment de quatre étages proposera un hébergement de 168 lits (contre 90 actuellement) répartis dans 86 chambres. Il sera notamment équipé d'une salle de restauration prolongée par une terrasse plein sud, d'une cuisine, de salles d'activité ainsi que de deux salles de réunion d'une capacité de 40 et 60 personnes. Si le rez-de-chaussée de cet immeuble en L, érigé à l'initiative de la Communauté urbaine, est en béton, sa structure est en bois et il bénéficie des dernières normes en matière de haute qualité environnementale. Il sera entièrement accessible à toutes les personnes handicapées et proposera 25 chambres aux personnes à mobilité réduite. À l'image de l'actuelle auberge de jeunesse, il accueillera des tou-



ristes, des groupes de scolaires et de sportifs, mais dans de bien meilleures conditions. Il constituera ainsi un atout supplémentaire

pour recevoir des équipes dans le cadre de la préparation des Jeux olympiques de Londres programmés en 2012. ♦

## Infos mairie

### Social

#### Restauration à domicile

Le Centre communal d'action sociale propose aux personnes âgées de 60 ans et plus, ainsi qu'aux personnes handicapées un service de livraison de restauration à domicile. Les repas sont livrés par le personnel du CCAS à l'aide de véhicules frigorifiques. Cette visite quotidienne est l'occasion de signaler divers besoins. Les pièces suivantes sont à fournir pour toute inscription : livret de famille, dernier avis d'imposition, justificatifs des caisses de retraite (documents nécessaires à la déclaration d'impôts), numéro de sécurité sociale, nom du médecin traitant et numéro de téléphone, nom des enfants et numéro de téléphone, nombre de jours de restauration souhaité. Pour plus d'informations, vous devez vous rapprocher du Centre local d'Information et de coordination du Littoral implanté au sein de l'antenne CCAS de votre quartier. Tél. 03 28 58 87 27.